

leux instrument, lui sert pour se mettre en relation avec ses semblables, pour leur communiquer ses sensations, ses pensées, ses volontés. On comprend que les sens la vue, l'odorat, le goût, l'ouïe et le toucher jouent un grand rôle dans l'acquisition de nos connaissances. Les sensations qu'ils donnent sont des phénomènes purement passifs et le résultat d'une cause interne ou externe que le nerf sensoriel transmet au cerveau. La connaissance de cette sensation constitue la perception; c'est alors seulement que la volonté intervient et détermine les actes que l'homme accomplit dans toute la plénitude de son intelligence.

En terminant, nous aimons à le répéter, pour bien comprendre l'utilité de l'hygiène, il faut avoir une idée d'ensemble de l'entretien et du mouvement de la vie chez l'homme.

Ainsi la raison et l'importance de notre première leçon.

DR. J. I. DESROCHES.

PROTÉGEONS LA VIE HUMAINE.

Nécessité d'une nouvelle inspection et d'une autre confection.—Examen d'un pont du "South Eastern" sur la rivière Chibouette à St. Hughes.

La vie est un capital précieux, qui mérite d'être conservé. La législation de chaque pays devrait voir à empêcher, ou au moins à diminuer les désastres nombreux qui arrivent sur les chemins de fer. Il n'y a pas assez de surveillance. Outre l'inspection que toute compagnie bien organisée doit faire, il faudrait un autre contrôle indépendant de ces compagnies.

On devrait passer une loi établissant un bureau spécial d'ingénieurs, sous le contrôle du gouvernement et attaché au bureau du ministre des chemins de fer. L'inspection de tous ces travaux serait ordonnée aux frais de la Compagnie qui solliciterait, ou qui serait tenue par la loi de subir l'inspection. Cette surveillance aurait un bon effet et une grande utilité pratique.

Il y a bien des commissions que l'on nomme, ou que l'on a nommées, qui n'ont pas l'apropos de cette dernière.

Les compagnies prétendent que cette inspection n'est pas nécessaire, qu'elles ont à cœur plus que tout autre la conservation de leur matériel et de la vie des gens; mais les accidents sont là qui font douter de leur vigilance. D'ailleurs, elles ont aussi à cœur de faire durer certains travaux autant que faire se peut, et, dans ces cas-là, elles peuvent être portées à sacrifier la sûreté à la convoitise.

Dans le monde, il faut se désier de l'intérêt, il prime tout.

Dans les cas d'accidents, pour se mettre à l'abri de l'accusation de négligence, on invoque la force majeure et les puissantes Compagnies réussissent presque toujours à obtenir un tel verdict. "Force majeure sans blame pour personne," tout au plus, obtient-on le sacrifice d'un employé subalterne, que l'on emprisonne, et dont on n'entend plus parler ensuite ?

Ce manque de contrôle peut expliquer les accidents considérables qui arrivent sur les chemins nombreux qui sillonnent le pays, et qui sont en connexion avec les états voisins.

L'inspection actuelle par les intéressés n'est pas suffisante pour garantir la sûreté publique.

Les compagnies sont tellement puissantes qu'elles contrôlent bien souvent

(1) Suite voir p. 110 de ce journal.